



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS

05200

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 09 septembre 2021**

Présents Jean-Pierre GANDOIS, Etienne BERENGUEL, Jean-Daniel GUIEU, Christine MICHEL, Michèle TETENOIRE, Chantal MONINO, Lionel RAIMBAULT, Carole CHAUVET, René MICHEL, Marie LAGIER, Ghislaine GARCIA.

Excusés : François LAGIER (Pouvoir à Etienne BERENGUEL), Laetitia HAUWELLE (pouvoir à Marie LAGIER), Philippe MINIER (Pouvoir à Chantal MONINO), Nancy PERNIN-JAUME.

Absents : -

Secrétaire de séance : Michèle TETENOIRE

-
- 01 **Retrait de la délibération n° 5/2021 portant dissolution du budget lotissement**
 - 02 **Approbation du budget lotissement 2021**
 - 03 **Tarifs des repas au restaurant scolaire**
 - 04 **Tarifs des repas portés à domicile**
 - 05 **Participation au transport scolaire**
 - 06 **Modification des statuts de la CCSP**
 - 07 **Convention d'adhésion au service archives du Centre de Gestion**
 - 08 **Convention de partenariat à la solution d'informatisation en réseau et au portail documentaire bibliothèques.hautsalpes.fr**
 - 09 **Vente de la parcelle B581 à Mme Geneviève Walcker**
 - 10 **Retrait de la délibération de création de la régie globale du tourisme**

Questions diverses

La séance est ouverte à 19h05

Approbation du compte-rendu du 27 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

01 Retrait de la délibération n° 5/2021 portant dissolution du budget lotissement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°5/2021 du 10 février 2021, clôturant le budget annexe du lotissement Les Pignans, après échange avec Monsieur le Trésorier, et compte tenu que les travaux de viabilisation et création de ce lotissement étaient réalisés, ce budget n'avait plus lieu d'exister.

La Préfecture, dont l'attention a été attirée sur cette délibération, a demandé des explications complémentaires. Voici les éléments complémentaires qui ont été apportés :

- 4 lots étaient invendus depuis de nombreux mois,
- La commune souhaitait récupérer la voirie interne du lotissement dans le budget général afin d'en réaliser l'entretien et enfin
- Les travaux de viabilisation et de création étant réalisés, le coût de revient des lots avait été déterminé, les écritures de stock passées.

Celle-ci a donc souhaité, s'appuyant sur la circulaire FCPE1602199C du 10 juin 2016, que la commune retire sa délibération.

Par ailleurs, il se trouve qu'au vu du contexte sanitaire passé et actuel, les terrains libres sont devenus rares, aussi en quelques mois, tous les lots restants ont fait l'objet de la signature d'un compromis

Approuvé à l'unanimité.

02 Approbation du budget lotissement 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif annexe du lotissement Les Pignans de 2021 de la commune qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement : 65 589.87€

Et en sur-équilibre sur la section d'exploitation : + 142 629.80€

Approuvé à 13 voix pour et 1 abstention.

03 Tarifs des repas au restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs de repas au restaurant scolaire votés par la délibération n°58/2020 du 05/11/2020 à savoir :

- **4.55 € pour un enfant**
- **4.05 € pour deux enfants et plus d'une même famille**
- **5.95 € pour les enfants domiciliés hors commune**

Monsieur le Maire indique que suite à la fin de la convention nous liant dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée, nous avons relancé une consultation. Seul l'Hopital d'Embrun a répondu proposant un prix du repas à 5.99€ TTC.

Par ailleurs, certains enfants souffrant de problèmes de santé, avec un accueil sur le temps scolaire et périscolaire encadré par un Protocole d'Accord Individualisé validé par la médecine scolaire, amènent un pique-nique pris à l'intérieur du restaurant scolaire. Ils bénéficient ainsi de la structure et du personnel aussi il convient d'encadrer le prix de cet accueil

Monsieur le Maire rappelle que, outre la différence de prix, la Commune prend également en charge le surcoût annuel appliqué sur les produits bio servis chaque semaine à la cantine. D'autre part l'augmentation de la fréquentation induit une hausse du personnel surveillant, augmentant ainsi le coût supporté par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le prix des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} octobre 2021 :
 - o **4.59 € pour un enfant**
 - o **4.09 € pour deux enfants et plus d'une même famille**
 - o **5.99 € pour les enfants domiciliés hors commune**
- de fixer le prix du service rendu au restaurant scolaire à compter du 13 septembre 2021 :
 - o **4.00 € pour un repas amené par les parents et consommé dans le restaurant scolaire, dans le cadre d'un P.A.I.**

Approuvé à 12 voix pour et 2 abstentions.

04 Tarifs des repas portés à domicile

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le tarif de portage des repas à domicile n'a pas été augmenté depuis le 1^{er} janvier 2015. Il indique également que suite à la fin de la convention nous liant dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée, nous avons relancé une consultation. Seul l'Hopital d'Embrun a répondu proposant un prix du repas à 10.21€ TTC

Il précise également que la commune prend totalement à sa charge le coût du personnel réalisant la livraison des repas ainsi que le véhicule utilisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix des repas portés à domicile à compter du 1^{er} octobre 2021 :

- personne non imposable	8.40 € par repas
- impôts de 1 à 230 €	8.70 € par repas
- impôts de 231 à 535 €	9.40 € par repas
- impôts de 536 à 1070 €	10.00 € par repas
- impôts de plus de 1071 €	10.80 € par repas

Approuvé à l'unanimité.

05 Participation au transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°59/2020 du 05/11/2020, visant à proposer une aide aux familles dont les enfants utilisent le transport scolaire.

En effet, la Région, autorité gestionnaire des transports scolaires a fixé le tarif d'abonnement à la carte Zou à 90 euros par enfant et par année scolaire, permettant à l'enfant de circuler dans toute la région PACA.

Il est proposé de reconduire l'aide de la commune en appliquant la même réduction que la région pour l'année 2021/2022, soit un montant de 25 euros par enfant crétoirin transporté.

Approuvé à l'unanimité

06 Modification des statuts de la CCSP

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon, s'est prononcé lors de la séance du 07 juillet 2021, pour la reprise de « l'organisation et de la gestion du label Pays d'Art et d'Histoire » en lieu et place de l'Association Pays SUD. Cette modification de compétence entraîne de fait une modification de ses statuts.

Chaque conseil municipal dispose d'un **délai maximal de 3 mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de la CCSP pour se prononcer**. Le préfet pourra, toutefois, prendre son arrêté avant l'expiration de ce délai si les conditions de majorité requises sont réunies.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de ce transfert de compétence.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de commune Serre-Ponçon comme suit :
 - B/ COMPETENCES FACULTATIVES
 - o 9 – CULTURE

- Modification de la compétence facultative suivante :
« Organisation et gestion du label Pays d'Art et d'Histoire, et de toutes missions visant à l'obtenir, le conserver ou le renouveler, dispositif spécifique encadré par les préconisations du ministère de la Culture »

Approuvé à l'unanimité

07 Convention d'adhésion au service archives du Centre de Gestion

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est responsable au civil et au pénal du maintien de l'intégrité des archives de la structure.

A ce titre, il propose de conventionner avec le service archives du Centre de Gestion pour le traitement ponctuel de ses archives.

Approuvé à l'unanimité.

08 Convention de partenariat à la solution d'informatisation en réseau et au portail documentaire bibliothèques.hautsalpes.fr

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention de partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt relative à la solution d'informatisation en réseau et au portail documentaire bibliothèques.hauts-alpes.fr, indispensable au fonctionnement de la médiathèque.

Approuvé à l'unanimité.

09 Vente de la parcelle B581 à Mme Geneviève Walcker

Monsieur le Maire indique avoir reçu une offre d'achat de Mme Geneviève Walcker pour la parcelle cadastrée en section B, n°580, pour une superficie de 720 m².

Cette parcelle, est située en face de sa maison et est contigüe à la parcelle lui appartenant, cadastrée en B581. Elle est en partie en zone bleue B 101 du PPR (pour 281m²) et A du Plu.

La Safer, interrogée, ne préemptera pas cette vente, et estime le prix de vente des terrains à 1.50€ le m² en plaine et 0.50€ le m² de sagnes. Il propose un prix de 1€ TTC le m², hors frais de notaire à la charge du demandeur.

Approuvé à l'unanimité

10 Retrait de la délibération de création de la régie globale du tourisme

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°49/2021 du 27 mai 2021, portant création d'une régie globale du tourisme, permettant d'encaisser les recettes des sous-régies suivantes :

- Bureau du tourisme
- Péage de la Route forestière de la Melzeratte
- Musée Embrunais de la Charcuterie

La création d'une régie faisant partie des délégations du Maire par l'article 7 :

« De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux. » de la délibération n°27/2020 en date du 28 mai 2020 accordant des délégations de missions au Maire par le Conseil Municipal, le contrôle de légalité de la Préfecture a demandé de procéder au retrait de cette délibération.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur Gandois informe que la régie du marché a bien fonctionné avec une moyenne de 16 exposants.

Etienne Berenguel regrette la faible participation des crétorins, estimée à 10 voire 15%.

Le maire présente également le bilan du péage de la route forestière de la Melzeratte, objet d'une question : 4300 véhicules sont passés pour une recette de plus de 21 000€, ce qui laisse un bénéfice à réinvestir pour l'année prochaine, dans l'agrandissement du parking ou l'installation de WC secs. Les péagers ont par ailleurs joué un rôle pédagogique auprès des randonneurs et globalement cette mesure a été bien appréciée.

Christine Michel souligne la difficulté de concilier la population touristique, sportive avec le développement des vélos électriques et le pastoralisme.

Monsieur le maire poursuit en donnant la fréquentation de l'aire de camping car : à ce jour, le chiffre d'affaire est équivalent à celui de la totalité de l'année dernière, avec en plus de nombreux camping-cars présents sur la commune tous les soirs.

Il expose ensuite le chiffre d'affaires du camping qui s'établit au 31 août à + 23% par rapport à celui de l'année dernière et un taux d'occupation en hausse en juillet et en août de 15%, soit au-dessus de la moyenne du territoire. Il salue le travail réalisé par les employés communaux.

Enfin la commune, à travers la médiathèque a proposé un programme culturel riche. Le taux de participation était bloqué par la jauge mais les spectateurs ont beaucoup apprécié les animations.

Carole Chauvet pose une question sur le traitement de la source du Lauzerot, souhaitant connaître la période de changement du dispositif de traitement. Monsieur le Maire lui indique que le bureau d'étude vient à nouveau d'être retenu pour réaliser le schéma directeur de l'eau potable et de la défense incendie et qu'il étudierait ce point dans son étude.

Etienne Bérenguel retranscrit la présentation du projet de golf lors du dernier conseil communautaire.

Il indique qu'il n'y a pas d'opposition flagrante au projet du golf de 9 trous. Celui-ci présente de nombreux atouts : facile d'accès, budget limité... Au niveau de la biodiversité, l'impact est évalué à moins de 10% et la Communauté de communes s'attachera à monter un projet d'excellence tant au niveau du paysage qu'un niveau de la labellisation.

Deux réunions d'informations seraient prévues par la Communauté de communes, avec les conseillers municipaux des communes de l'intercommunalité mais aussi les pros golf et les contre.

Monsieur le Maire rappelle le risque de ZAD et souhaitent que les interlocuteurs conviés lors de ces réunions comprennent également les associations les plus actives contre ce projet.

Christine Michel donne lecture d'un courrier de Jean-Claude Albrand qui remercie du goudronnage de la route du Petit Poët et souhaite s'occuper du déneigement de cette voie.

Elle rend également hommage au travail de Jimmy Bouyerval, garde forestier, muté en Isère.

Le Maire évoque les personnalités de Nicole et Jean-Claude Albrand, anciens élus de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS.